

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française |
| Herausgeber: | Le messager suisse |
| Band: | - (1996) |
| Heft: | 93 |
| Artikel: | Comment sortir la politique agricole de l'impasse produit bio en Suisse un marché en pleine croissance |
| Autor: | Freund, Jakob |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-847777 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bio

PRODUIT EN SUISSE UN MARCHÉ EN PLEINE CROISSANCE

PAR JAKOB FREUND, CONSEILLER NATIONAL, EXPLOITANT BIO, BÜHLER/AR

Actuellement, quelque 3800 agriculteurs suisses exploitent environ 59 400 ha en respectant les directives de l'Association suisse des organisations d'agriculture biologique (ASOAB). Autrefois réservée à quelques idéalistes, cette technique de production assure aujourd'hui la totalité du revenu de bon nombre d'exploitations.

A côté de la connaissance des techniques de production biologique, un paysan bio doit aussi être férus de marketing. La raison en est simple : s'il veut compenser le coût supplémentaire de sa méthode de production, il doit vendre lui-même ses produits pour compenser la marge des intermédiaires. Les produits bio coûtent 10 à 15 % plus cher que les produits usuels. Leur part de marché actuelle est de 5% à 8%. En d'autres termes, 5 à 8 personnes sur 100 acceptent de payer plus cher un produit bio.

La production biologique peut offrir des revenus supplémentaires substantiels aux exploitants qui savent s'adapter. Elle constitue une chance avant tout pour les régions de montagne, car le passage à cette technique est plus difficile pour les exploitations situées dans les régions de large culture et de production fruitière. Reste que le passage à la production bio n'est pas seulement une affaire économique. Il s'agit bien plus d'un mode de vie.

MODE BIO CHEZ LES GRANDS DISTRIBUTEURS

Les deux grands distributeurs Coop et Migros mènent depuis quelque temps déjà une onéreuse campagne de promotion en faveur des produits bio. Et les deux annoncent régulièrement une expansion de ce secteur du marché. Les producteurs de lait se voient promettre un supplément de 12 centimes par litre, ce qui encourage bon nombre d'entre eux, notamment dans les régions de montagne, à passer à la production bio. Reste à espérer que l'augmentation des ventes de produits bio se poursuivra et que les grands distributeurs pourront continuer à verser, même dans deux ans et plus, les suppléments promis aux producteurs. En effet, un agriculteur qui change de mode de production aujourd'hui, n'est reconnu comme fournisseur bio qu'après deux ans. Cette évolution n'est pas sans danger, car elle place une fois de plus les producteurs dans une position de dépendance par rapport aux grands distributeurs qui veulent s'assurer la meilleure part de la marge bénéficiaire.

VENTE À LA FERME

Le paysan bio dépend donc, avant tout, des ventes directes pour compenser les frais de production plus élevés des produits bio. En accueillant les acheteurs chez lui, le paysan remplit en plus les exigences de base du système de contrôle de la qualité qui repose sur les trois principes suivants :

- dire ce qu'on fait
- faire ce qu'on dit
- agir de manière transparente et contrôlable.

Ce système de vente est cependant très exigeant. Il demande du temps, du personnel, une situation favorable de l'exploitation, des locaux de vente et du savoir-faire avec les clients. Il s'agira donc toujours d'un créneau étroit du marché (production de niche).

PRODUCTION BIO ET NOUVELLE LOI SUR L'AGRICULTURE

La nouvelle loi sur l'agriculture (PA 2002) divise une fois de plus les paysans en trois groupes en fonction de leur mode de production :

- la production traditionnelle qui ne donne pas droit aux paiements directs (exploitation intensive d'un seul produit)
- la production intégrée (multiculture de nature vivrière) qui deviendra le standard et qui recevra un soutien public et, enfin,
- la production écologique qui aura droit à des contributions spéciales.

Or, il ne faut pas que ces options aient tendance à s'opposer les unes aux autres. Les agriculteurs doivent au contraire serrer les rangs pour affronter un avenir difficile. Tous doivent y apporter leur contribution, le paysan de montagne comme le paysan de plaine, le propriétaire de bétail comme le viticulteur, la production traditionnelle comme la production intensive, la petite exploitation comme la grande.

L'agriculture doit, par une production durable et conforme aux exigences du marché, apporter une contribution essentielle.

- à l'approvisionnement de la population
- au maintien des bases vitales naturelles et à l'entretien du paysage
- à un habitat décentralisé.